

ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Saumur :             |        |
| En an. . . . .       | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 8      |
| Poste :              |        |
| En an. . . . .       | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Annonces, la ligne. . . . . | 20 c. |
| Réclames, — . . . . .       | 30    |
| Faits divers, — . . . . .   | 75    |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

SAUMUR

12 Octobre 1882.

LA POLITIQUE A L'ÉCOLE.

M. Ferry a dit un jour : « Il n'y a place en France que pour deux majorités, l'une cléricale et monarchique, l'autre républicaine et laïque. » Laïque signifie irréligieuse dans la bouche de l'auteur de l'article 7.

Cette parole est vraie, profondément vraie. La France est ainsi faite, qu'elle sera monarchique et chrétienne ou républicaine et irréligieuse ; elle ne sera pas neutre. La neutralité en matière religieuse est une chimère ; en droit elle est condamnée par Jésus-Christ lui-même, qui a dit : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi » ; en fait elle est condamnée par l'expérience de tous les siècles.

Le nôtre en fournit une preuve nouvelle et éclatante entre toutes ; l'application de la loi sur l'instruction primaire apporte chaque jour mille faits à l'appui de cette thèse. « La lutte, comme l'a dit M. Mesureur, est entre l'église et l'école, ceci tuera cela. »

Le ministre de l'instruction publique, M. Duvaux, excité par la résistance que les royalistes font à la loi impie, vient de fouler aux pieds la neutralité promise aux vénérables vieillards du Sénat pour arracher à leur faiblesse un vote complaisant. Au banquet de Tantonville, près de Nancy, le ministre a déclaré « que la politique a une place dans l'école. »

Les enfants, a-t-il dit, doivent connaître notre constitution et nos lois ; ils doivent juger ce bon vieux temps si vanité ; si on supprimait les appréciations, on supprimerait l'histoire.

« En étudiant sur une carte la géographie des provinces perdues, teintées en noir, l'enfant a le droit de demander quel est le régime qui a livré ces provinces ? Laissons l'instituteur donner ces leçons, afin que les en-

fants paient un jour leur dette à la France et à la République. »

Cette déclaration nous plaît, comme tout ce qui est franc. L'hypocrisie nous tue, et chaque fois qu'un républicain, rompant la discipline imposée par les habiles, déchire le voile qui cache la face hideuse de Marianne, nous sommes tentés de lui crier : Merci !

L'instituteur fera donc de la politique dans sa classe, et la modeste école de village sera transformée en une sorte de club, où l'orateur, toujours le même, abusant de sa puissance légale et de l'ignorance de son jeune auditoire, apprendra à nos enfants à détester la France de nos pères, la France qui a grandi, combattu, vécu et prospéré sous la houlette des évêques et le sceptre de nos rois.

Il est bon qu'on le sache. M. Duvaux n'aurait pas parlé, les choses ne seraient pas allées autrement ; la loi du 28 mars a évidemment pour but de laïciser et de républicaniser la France. Mais jusqu'ici nos maîtres d'aventure prétendaient respecter la conscience des enfants et la liberté des pères de famille ; la politique comme l'irréligion était officiellement bannies de l'école ; M. Ferry avait juré ses grands dieux.

Mais M. Duvaux ne se croit point lié par de pareils serments ; il n'admet aucune divinité et ne reconnaît que la sorcière Caillaud.

M. Duvaux nous prévient donc qu'on va introduire la politique dans l'école.

Et quelle politique ! On devra mettre au concours la fabrication d'une histoire de la France calquée sur l'ignoble petit manuel fabriqué par le citoyen Paul Bert.

Le programme indiqué par le ministre est de cracher sur les antiques gloires de la France, de démontrer que les grandeurs de la monarchie ne sont qu'autant d'infamies ; qu'avant 1882, époque de nos succès diplomatiques en Égypte, la diplomatie française ne fit rien ; que M. Gambetta et ses amis ont bien fait de donner à l'Allemagne les provinces gagnées autrefois par Henri II, par

Louis XIV et par Louis XV ; que ce n'est pas sous le règne de Charles X que l'Algérie a été conquise ; que ce n'est pas avant 1789 que la marine française était la première marine du monde.

« Les enfants, vient dire M. Duvaux dans un banquet, doivent juger ce bon vieux temps si vanté... Si on supprimait les appréciations, on supprimerait l'histoire. »

On leur apprendra donc que la France d'autrefois n'était pas fière, qu'elle se laissait humilier par les Anglais et par les Italiens ; on leur fera comparer Charlemagne avec M. de Freycinet, Philippe-Auguste avec le général Farre, François I<sup>er</sup> avec M. Ferry et M. Gambetta avec le roi-soleil. Et l'avantage sera tout pour les républicains.

Quel joli livre les historiens de la dernière République préparent !

Et dites-moi si un autre titre lui convient mieux que celui-là :

*Le mensonge obligatoire.*

Chronique générale.

La Liberté dit que M. Ribot, n'admettant pas les bouleversements que M. Tirard fait subir au budget, donnera, dès la rentrée, sa démission de rapporteur général.

Le Daily News reçoit d'Alexandrie une dépêche disant que l'administration égyptienne a reçu pour instruction de maintenir partout les droits acquis de la France.

La République française, revenant sur la question égyptienne, déclare que le gouvernement français ne saurait souscrire à des arrangements qui impliqueraient pour la France la négation de ses intérêts et la déserction de ses droits.

Le Journal des Débats dit au sujet de l'Égypte : « Nous ne devons pas entraver, par une opposition hargneuse et envieuse, l'œuvre dont nous avons refusé de partager les frais. »

Le ministre de l'intérieur a été avisé que des placards contenant des menaces de mort et des excitations à la guerre civile ont été affichés l'avant-dernière nuit à Arles. Ces placards portaient au bas : « La section centrale du comité révolutionnaire. »

La police a fait enlever ces affiches dès le matin.

Procès des Sœurs de la rue de la Lune. — Ordonnance de référé. — Cette affaire est revenue hier. Le président Thureau a dit que les demandereses, les Sœurs Muller et Derion, revendiquant un droit d'usage et d'habitation, se sont bien adressées en assignant le préfet de la Seine devant le tribunal civil, compétent pour connaître de ce droit.

Attendu, ajoute l'ordonnance, que les Sœurs ne prétendent pas mettre obstacle à la laïcisation de l'école communale ; qu'elles sont prêtes à livrer le matériel scolaire au préfet, mais qu'elles protestent contre leur expulsion.

Attendu que la ville de Paris n'est pas propriétaire de l'immeuble, le déclaratoire du préfet est sans valeur, puisque le débat doit s'établir entre le propriétaire qui est l'Assistance publique, et les Sœurs de la charité qui sont usagères, le tribunal se déclare compétent, et remet la cause à quinzaine pour être plaidée.

Nous avons dit avant-hier, d'après le Nouvelliste de Rouen, avec quelle énergie M. Augé, maire d'Hermanville, avait refusé d'enlever le crucifix de l'école de sa commune.

Au récit du Nouvelliste, le Figaro ajoute ce trait :

« Aussitôt informé, le sieur Hendlé a fait fermer l'école. Ses agents n'ont pu parvenir à décrocher le crucifix, et le sous-préfet de Dieppe n'a pu obtenir du maire, M. Augé, d'autre réponse que celle-ci : « Le Christ est dans notre école et il y restera ; c'est la volonté de mes administrés. Si vous y

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>me</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VIII

(Suite.)

Quant à Lucy, elle se contenta de toiser assez dédaigneusement cet incertain, cet ouvrier, qui osait se croire de taille à lutter contre un colosse.

Le boiteux soutint ce regard sans s'en émouvoir. — Je crois, reprit-il paisiblement, être, vis-à-vis M. Bourgeal, dans une situation particulière, qui me donne quelque droit à son attention.

M<sup>me</sup> Carvès, un peu effrayée, mais frappée du calme du jeune homme, approuva de la tête.

— Vous croyez cela, monsieur ! ricana M<sup>me</sup> Boldini.

— Je partage l'avis de Jacques, dit Geneviève avec fermeté ; car je connais les armes qu'il a entre les mains pour aborder votre père.

— Alors, allez, monsieur Ferrat, je vous en supplie ! s'écria le pauvre Antonio. La vie m'échappe, voyez-vous... Il faut vous hâter, pour que je puisse vous bénir de cette bonne action.

— Je vais immédiatement trouver M. Bourgeal.

Veillez me donner son adresse, répliqua le jeune homme en cherchant déjà son chapeau.

Léon n'en croyait pas ses oreilles. La prétention de cet aventurier de s'immiscer dans les affaires de sa famille, lui paraissait plus que surprenante, ridicule.

— Monsieur, commença-t-il d'un ton rogue, je ne mets pas en doute votre bon vouloir, mais je crains que vous ne soyez reçu d'une façon bien opposée à vos illusions.

— L'adresse, je vous prie, dit Jacques poliment.

— Il me semble même, si j'ai bonne mémoire, que vos courts rapports avec mon père n'étaient pas de nature à vous assurer un bon accueil de sa part.

— Léon, vous faites fausse route. L'intervention de Jacques peut avoir des résultats sérieux, reprit Geneviève. Laissez faire la Providence.

— Ah ! nous voici retombés dans le roman ! fit M<sup>me</sup> Boldini avec moquerie.

— L'adresse, monsieur ; puis-je la savoir ? se contenta de répéter Jacques.

— Rue de Rivoli, 52, fit l'ingénieur en venant se rasseoir d'assez mauvaise grâce près de l'artiste.

Le jeune homme disparut.

Geneviève le remplaça dans le rôle d'infirmière ; la fièvre brûlait le malade, et Lucy paraissait peu disposée à pousser le dévouement jusqu'à lui donner des soins.

Elle ne ne tarda pas à prétexter la nécessité de retourner auprès de ses enfants, pour prendre congé d'Antonio.

— Tu reviendras ? interrogea-t-il avidement.

— Sans doute.

— Tu ramèneras les chers mignons ?

— C'est convenu.

— Alors que Dieu te récompense de te montrer bonne !... quand je ne peux plus rien pour toi !

— Mon pauvre Antonio, sourit l'incorrigible Lucy, c'est l'influence de votre aimable cléricale qui déteint déjà sur vous... j'admire comme vous vous convertissez aux idées dévotées ; en mêlant le bon Dieu à toutes choses !

— Dieu est partout, Dieu est dans tout ! affirma très-gravement Geneviève.

Lucy sortit, suivie de Léon, sans laisser un atome de son cœur dans ce foyer lugubre.

Jacques Ferrat s'en allait, de son pas inégal, rapide, droit au n° 52 de la rue de Rivoli. Course longue, volonté arrêtée, hardiesse voulue.

Depuis que le gavrache en haillons était venu réclamer sa part de l'héritage Martel au propriétaire de la Joliette, et qu'il en avait été outrageusement chassé, les ans, l'éducation et une précoce expérience l'avaient singulièrement transformé.

Son assurance actuelle n'était plus de l'audace, et son intelligente physionomie, rehaussée de franchise, faisait oublier sa laideur.

Pourtant, son image avait dû hanter bien souvent, bien opiniâtement, les souvenirs du vieux révolutionnaire, car introduit sans être annoncé, Jacques en fut aussitôt reconnu.

M. Bourgeal, depuis sa rupture avec son fils et sa belle-fille Caroline, habitait, rue de Rivoli, un appartement modeste, haut d'étage, bas de plafond, sommairement meublé.

Il y faisait montre de stoïcisme aux yeux de ses coreligionnaires politiques, s'attachant ainsi à leur prouver qu'à servir « la cause sacrée du prolétariat » il s'était réduit à la misère.

La pose de victime a sa grandeur, où les niais apportent leurs hommages. Le parti socialiste admirait le désintéressement de son grand homme.

Lorsqu'à Clarens, quelques années plus tôt, M. Bourgeal avait longuement médité, savamment conduit, le divorce de Geneviève et le second mariage de son fils, il comptait moins sur l'affection de Caroline Escouvar que sur la crainte qu'il espérait lui inspirer, pour s'établir à tout jamais au sein de cette indépendance dorée, enfin reconquise.

A cette époque, sans abandonner ses visées politiques, il rêvait d'aider le mouvement révolutionnaire sans s'y mêler trop ouvertement, et de jouir de la réussite sans se compromettre dans la lutte.

Tout alla bien, d'abord, suivant ce programme, Caroline lui savait gré de l'avoir tirée de sa position

» touchez, je fais sonner le tocsin, et alors, gare ! »

Hermanville est une toute petite commune de 300 habitants ; l'exemple qu'elle a donné n'en est que plus admirable et nous saluons avec respect ces braves gens et leur digne maire. M. Augé est d'autant plus digne d'éloges que le courage civil est plus rare. Vous trouverez en France par milliers des hommes prêts à risquer leur vie sur un champ de bataille, dans un incendie ou un naufrage, mais des hommes osant résister à la tyrannie légale, osant dire en face aux dépositaires du pouvoir : Vous me tuerez, ou vous respecterez ma liberté, où sont-ils ?

On pouvait croire que la race en était disparue. Il en reste au moins un.

Certes, nous honorons le soldat qui tombe sur le champ de bataille, nous honorons le pilote Bouquin qui meurt en sauvant des naufragés et le lieutenant-colonel Froidevaux égaré dans un incendie, leur dévouement est admirable et jamais on ne saurait entourer de trop d'honneurs la mémoire de ces braves. Mais l'homme de cœur qui se dresse en face de la tyrannie légale est tout aussi admirable ; en tout cas, son exemple est infiniment plus précieux, car c'est lui qui nous fait le plus besoin.

Le banquet royaliste qui vient d'avoir lieu à la Camargue a été magnifique. Plus de cinq mille personnes, malgré les menaces du temps, étaient accourues à cette fête.

La messe dite en plein air présentait un caractère imposant ; toute la Provence, toute la France, était représentée.

A deux heures, sous une vaste tente, a eu lieu la réunion annoncée.

M. le marquis de Foresta, qui présidait, a prononcé une émouvante allocution qui a été couverte d'applaudissements.

M. le comte Albert de Mun s'est ensuite levé, et jamais sa parole ne fut plus éloquente, plus vigoureuse.

L'assemblée, frémissante d'enthousiasme, a salué de ses braves chaleureux et de ses ardentes acclamations le vaillant orateur.

Avant de raconter les imposantes manifestations royalistes de la Camargue, de Toulouse et de Lyon, nous devons, dit l'Union, placer sous les yeux de nos lecteurs la dépêche suivante que nous adresse notre collaborateur, M. de la Brière, sur une inqualifiable agression dont nos amis ont été victimes à Arles :

« Arles, 9 octobre, 7 h. 40, matin.

» Je venais de mettre à la poste la relation détaillée de la belle fête de la Camargue, lorsqu'après le départ de ma lettre a eu lieu à Arles une scène odieuse de cannibales. Quatre ou cinq cents républicains ont assiégé le café situé sur le Forum et où une quinzaine de notables royalistes attendaient le train de nuit pour quitter la ville. La gendarmerie a pu maintenir la foule sans arriver à faire évacuer la place. Les pierres et autres projectiles volaient sur nous avec les menaces de mort.

fausse de veuve de banqueroutier frauduleux ; Léon gagnait beaucoup d'argent et l'opulence régnait au logis.

Le bonheur, il est vrai, n'y était point convié. Le nouveau mari ne songeait qu'au gain et montrait à son foyer une face ennuyée. La nouvelle épouse était nulle, commune, exigeante et fastueuse.

On se querellait souvent. On commençait à se détester.

Le vieillard soutenait tour à tour l'un ou l'autre des belligérants ; car, en moins d'une année de ce néfaste mariage, la guerre était installée, sans trêve ni merci, sous le toit conjugal si étrangement reconstruit.

L'un et l'autre lui en voulurent de son intervention. Léon lui reprocha d'avoir défilé sa première union pour lui en imposer une autre infiniment plus lourde.

Caroline s'oublia jusqu'à lui déclarer qu'après avoir fait son malheur par les intrigues dont il l'avait enveloppée en lui faisant épouser un homme sombre, maladif, quinteux et querelleur, le père demeurait encore pendu à ses crochets, à elle, la bienfaitrice du fils !

Malgré ces tiraillements et ces injures, M. Bourgeal père tenait bon, au cœur de cette place dont il avait, de ses mains, édifié les murailles.

La menace de divorce que Caroline jeta comme un défi au mari dont elle était si vite lasse, ne suf-

» Quand nous avons quitté le café pour gagner la gare, en formant un petit bataillon serré, ces misérables se sont rués sur nous en criant : Vive la République ! A mort ! Enlevez-les ! Au Rhône ! A l'abattoir ! La gendarmerie a fait son devoir en tentant de nous protéger, bien qu'elle ait vu relâcher par le commissaire de police un des malfaiteurs qu'elle venait d'arrêter.

» Le cortège hurlant et agressif s'est grossi en route. Mille personnes environ nous ont suivis jusqu'à la gare.

» Les pierres pleuvaient avec les injures. Trois de nos amis ont reçu de fortes contusions. Enfin, les habits déchirés, nous arrivions, quand un jeune homme, commis de banque à Avignon, auquel je donnais le bras, s'est affaissé, baigné dans son sang. Une pierre l'avait atteint à la tête. Les gendarmes ont dégainé, et nous avons pu emporter notre blessé dans l'intérieur de la gare, où un médecin l'a pansé. Il avait repris connaissance quand est arrivé le train qui nous a ramenés à Avignon.

» C'était un spectacle renouvelé des plus mauvais jours de la Commune. »

L'Echo des Vallées, journal de Bagnères-de-Bigorre, nous apporte sur M. Devès et ses conversations avec ses électeurs cette intéressante conversation :

« M. Devès, dans un entretien particulier qu'il a eu à Bagnères-de-Bigorre avec un personnage politique du département, a déclaré qu'il travaillait avec ardeur à un projet de réforme judiciaire ; il le soumettrait au conseil des ministres avant la rentrée des Chambres et espérait réunir une majorité sur ce projet, qui donnerait satisfaction à l'opinion générale.

» M. Devès ne se dissimule pas qu'il a contre lui les haines du parti intransigeant, soulevées contre lui par son intervention dans la question de la mairie centrale, et que les rancunes de la députation de la Seine lui sont acquises.

» Si ma présence au ministère, a dit M. Devès, devait faire courir des risques à l'existence et à la durée du cabinet, je suis prêt à me retirer et à rentrer dans le rang, car « je sais que dans le cabinet même je n'ai pas toute la sympathie de quelques-uns de mes collègues. »

Ainsi, de l'aveu même de M. Devès, le cabinet est divisé, et la « conciliation » n'existe pas plus dans le ministère que dans le Parlement.

Tous les instituteurs et toutes les institutrices des écoles communales du Havre et, parmi ces dernières, les religieuses qui font encore partie de ces écoles, ont été convoqués à la mairie pour y subir une communication du maire, que le *Courrier du Havre* résume ainsi, en l'accompagnant des critiques qu'elle soulève :

« M. Siegfried leur a fait défense d'accompagner à l'église, sous n'importe quel prétexte, leurs élèves qui voudraient suivre les offices religieux ou assister à l'enseignement

fit même pas encore à déraciner le vieillard de cet intérieur troublé. Il y supportait les ennuis, les querelles, avec la tenacité farouche des gens qui entendent finir leur carrière à la place choisie.

Il fallut le retour de Lucy, l'intervention de Léon, dont il se montra profondément blessé, la protection bruyante dont Caroline se plut à couvrir la fille rebelle pour amener les crises de famille multipliées d'où sortit enfin une séparation violente.

Maintenant, ce cœur desséché enveloppait tous les siens dans une même haine.

Orgueil ou prudence, le vieux Bourgeal vivait à l'écart très-simplement, rongé par son frein, sans doute, et couvant sa vengeance, mais gardant les apparences du philosophe satisfait de son sort.

C'est donc dans un petit cabinet de travail mal éclairé, pas chauffé, qu'une femme de ménage fit entrer Jacques, dont les yeux rencontrèrent tout d'abord le regard aigri du vieillard.

Il était peu changé, depuis le soir sinistre où son ami Martel mourant lui remit sa fortune en dépôt.

— Ah ! fit-il d'un ton froid, je ne me trompe pas. Voici une nouvelle incarnation du maître chanteur de la Joliette !

C'était, du premier mot, se donner habilement le rôle d'accusateur.

— Jacques Ferrat, ouvrier typographe à l'imprimerie X..., répondit le jeune homme avec le plus grand sang-froid, bien que l'entretien débutât par

du catéchisme et se préparer à la première communion.

» M. le maire est encore allé plus loin : il n'a point interdit aux instituteurs et aux institutrices (cela arrivera bientôt) d'aller à l'église pour leur propre compte, mais il leur a défendu de se placer à côté des enfants qui pourraient s'y trouver.

» M. le maire a ajouté que l'infraction à cet ordre serait punie d'une révocation immédiate.

» En conséquence, les pères et les mères de famille qui voudront que leurs enfants se rendent aux exercices religieux et assistent assidûment au catéchisme, devront abandonner leur travail et les accompagner eux-mêmes à l'église paroissiale.

» Les instituteurs et les institutrices communales ne pourraient, paraît-il, exercer cette surveillance au nom des parents qui la demanderaient, sans méconnaître l'esprit de la fameuse loi de neutralité.

» La manière dont cette loi est appliquée par M. le maire du Havre révèle le but que poursuit la secte jacobine et autoritaire.

» Ce qu'elle veut, c'est, en attendant la fermeture des églises par voie de confiscation et par la suppression du budget des cultes, imposer l'athéisme à la nouvelle génération.

» Elle sait que, dans la classe laborieuse, les parents sont assez occupés par leur dur travail quotidien pour n'avoir pas le temps de s'occuper de l'instruction religieuse de leurs enfants.

» Et c'est pour cela que, même en présence de la volonté formelle des familles, elle défend aux professeurs des écoles communales d'accompagner les enfants aux églises et d'exercer une simple surveillance, en quelque sorte matérielle.

» Étant donnée la loi misérable que nous ont faite les sectaires qui nous gouvernent, nous n'avons pas le courage de nous indigner outre mesure de l'ordre intimé par M. Siegfried aux instituteurs et aux institutrices de la ville. Il a, en effet, pour résultat, de faire tomber le masque dont s'affublaient nos adversaires.

» Aujourd'hui, personne ne peut plus se faire illusion sur leurs véritables intentions. Tous les citoyens savent maintenant que l'athéisme est inscrit au fronton de leurs écoles. »

Oui, personne aujourd'hui ne peut plus se faire illusion, et c'est parce que cette dernière ressource des âmes timides a disparu que la résistance la plus absolue s'impose et qu'on serait désormais coupable de s'y soustraire.

Nous croyons devoir donner le discours prononcé par M. Coustou, colonel des sapeurs-pompiers, sur la tombe du brave colonel Froidevaux, et qui, par ses chrétiennes affirmations en face des sectaires de l'impunité officielle, mérite d'être particulièrement remarqué :

« Messieurs,

» La douloureuse mission m'échoit de saluer, au nom de mon régiment, la noble

victime à laquelle l'armée et la ville font, en ce moment solennel, un cortège immense et mérité.

» Le colonel Froidevaux était, rare privilégié, un de ces hommes qui, malgré leurs grandes qualités, n'ont pas d'ennemis.

» Son instruction profonde, son tact exquis, sa scrupuleuse probité étaient douçantes qui n'excluaient pas une fermeté inébranlable.

» Ingénieur intelligent, architecte pratique, il conduisait l'instruction technique des cadets avec autant de distinction qu'il avait dirigé autrefois l'école de tir au camp de Châlons.

» Sa fonction principale était de surveiller la fabrication du matériel et de veiller à son entretien.

» Avec quelle sollicitude il exigeait, après chaque sinistre, qu'on rapportât dans les ateliers toutes les pièces mises en batterie, afin que ses braves sapeurs, à la fin aimant, courussent le moins de dangers en préservant la propriété avec la plus grande rapidité !

» Aussi personne ne lui a-t-il jamais contesté la part réelle qu'il a prise au fonctionnement de notre outillage de défense contre l'incendie.

» Il était officier de l'instruction publique et depuis longtemps officier de la Légion d'Honneur.

» Chez ce soldat laborieux, l'étude des sciences n'arrêta jamais l'essor de l'imagination.

» En Italie, comme sous les murs de Metz, où dans une même journée il eut deux chevaux tués sous lui, il avait déjà donné la mesure de cette vaillance militaire dont les saintes ardeurs se développent encore au contact quotidien du danger professionnel et devaient le conduire à la fin glorieuse que Dieu ne prodigue pas, mais qu'il réserve au soldat comme au citoyen sans reproche.

» Son exemple a produit de grands fruits dans ce beau régiment dont je peux parler en toute humilité.

» Y arrivant à peine, ce n'est pas moi qui l'ai fait illustre.

» Mais je le connais assez aujourd'hui pour dire que ce n'est pas en vain que tous nos régiments lui envoient leurs meilleurs soldats, pour affirmer qu'il est digne de la bienveillance que lui accorde notre éminent ministre de la guerre, des encouragements de tous ceux qui représentent la ville, de l'affection que Paris ne lui marchandait pas.

» Le colonel Froidevaux laisse un fils qui entrera à l'École militaire d'infanterie et dont la carrière nous sera chère à tous. Son nom restera donc dans l'armée, et avec lui, j'en ai la confiance, un témoignage vivant de ses vertus.

» Sa vie, qui, autant que sa mort, est un enseignement, sera dite dans nos annales, et les promotions futures, pratiquant la plus noble des égalités, répondront, avec une douloureuse fierté, à l'appel du nom de Froidevaux, comme à celui des sapeurs, ses glorieux devanciers : Mort au feu.

— Et que les revendications possibles d'un homme suffisamment instruit pour s'expliquer, et assez favorablement connu pour pouvoir se défendre, ne sont pas sans vous causer quelque alarme.

— Je constate, monsieur Ferrat, que l'art typographique n'a fait que développer en vous l'aplomb naturel dont vous n'avez déjà paru, dans une première visite, amplement doué.

— Je ne suis pas ici, monsieur, pour relever des épigrammes, ni prendre feu comme un niais, sous des injures prévues.

— Bon. Pourquoi venez-vous, s'il vous plaît ?

— Je viens vous demander un acte dont vos enfants ont besoin et que les circonstances ne leur permettent pas de vous demander eux-mêmes.

— Pour quel motif ?

— Parce que vous le leur refuserez.

— Qu'en savent-ils ? Pourquoi ne viennent-ils pas ?

— Parce que vous avez volontiers, avec eux, la menace, et même la malédiction aux lèvres.

— Quel est cet acte ?

— Votre consentement à la légalisation du mariage contracté à l'étranger par M<sup>lle</sup> Lucy Boldini, née Bourgeal.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENOUX.

Adieu, colonel Froidevaux !  
Au revoir, cher et aimé camarade !

## A LA BASTILLE.

Nous lisons dans le *Clairon* :

« Déjà, dans ce journal, il a été parlé de la colonie libre de Port-Breton, et de son fondateur M. le marquis de Rays.

« Je veux aujourd'hui y revenir, car, en ce qui se passe à ce sujet les choses les plus surprenantes, les plus inouïes.

« Tout d'abord, je tiens à déclarer que je ne connais ni l'affaire, ni l'homme.

« L'affaire est peut-être magnifique.

« L'homme n'est-elle qu'une fibusterie. Je n'en sais rien. L'homme est peut-être un parfait honnête homme. Peut-être est-ce un escroc.

« Mais ce que je sais, c'est que le marquis de Rays a été extradé d'Espagne, il y a deux mois, écroué à Mazas, où on lui a retiré ses bas, sa flanelle, sa cravate, fourré dans un cachot carrelé, où cette brusque transition d'un climat chaud dans une pièce froide, lui causa une grave indisposition ;

« depuis un mois il est au secret le plus absolu, ne pouvant communiquer avec personne, pas même avec ses avocats, pas même avec son confesseur.

« Je sais qu'un journaliste appartenant à la *Gazette du Midi*, M. Sumien, qui avait accepté d'être rédacteur en chef du journal la *Nouvelle France*, dans lequel sont défendues les entreprises du marquis de Rays, a été emprisonné sans autre forme de procès.

« Je sais qu'un chanoine de Carcassonne, ancien missionnaire, l'abbé Verguet, qui, dans le dernier numéro du journal cité plus haut, s'est permis d'écrire et de signer quelques articles, a vu, mardi dernier, son domicile envahi, tous ses papiers fouillés, ses armoires bouleversées.

« Je comprends que dans l'état actuel de la législation, il faut au juge d'instruction une certaine latitude pour arriver à la découverte de la culpabilité des prévenus et qu'on ne saurait lui reprocher des perquisitions, interrogatoires et autres procédés d'investigation.

« Seulement, je me demande si la torture, abolie sous Louis XVI, et le secret, appliqué avec cette persévérance, font partie de ces procédés d'investigation permis.

« Voilà un homme qui est peut-être coupable, mais qui, n'étant pas encore condamné, doit être présumé innocent. Or, cet homme, on le soumet à un régime plus dur que celui que pourrait prononcer contre lui le tribunal qui le condamnerait. Est-ce juste ? Est-ce humain ?

« Et si je parle ainsi du marquis de Rays, ce n'est pas parce qu'il est marquis, mais parce que sa famille appartient à nos opinions. Ce serait un républicain, que je dirais la même chose.

« Il est vrai que s'il était républicain les feuilles de son parti, et avec juste raison, auraient depuis deux mois mené un tel tapage, qu'il aurait fallu le relâcher.

« Eh bien ! qui leur dit, à ces feuilles, que si elles laissent passer, sans protester, de pareils scandales, la rotation des gouvernements n'exposera pas un jour leurs amis à subir des traitements analogues à ceux que subit aujourd'hui un adversaire ?

« C'est en pareille matière que la fable a raison : *hodie mihi, cras tibi*, est surtout applicable.

« Qu'on juge M. le marquis de Rays, de mieux. S'il est prouvé qu'il est coupable, tant pis pour lui. Mais au nom de l'humanité, au nom des principes modernes, comme vous dites, hâtez-vous, et surtout ne lui infligez pas avant le jugement des peines plus rigoureuses que celles qu'il subirait, s'il était déjà condamné.

» J. CORNÉLY. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 octobre.  
La Bourse de ce jour n'est que la reproduction exacte de celle d'hier.

Après un début très-animé, le marché est resté dans un calme sinon absolu, du moins suffisant pour que les oscillations des cours aient été très-peu d'étendue.

Les rentes ont été assez soutenues à l'ouverture : le 5 0/0 de 81.67 a atteint 81.72 et 81.75 ; l'amortissable s'est tenu à 82.02 et 82.05 ; le 5 0/0 de 116.42 est monté à 116.47 et 116.52.

Les fonds internationaux demeurent fermes, et l'activité des transactions est plus considérable que durant les précédentes journées.

L'obligation égyptienne s'est traitée à 372.50.

La Banque Ottomane a été très-demandée à 832.50.

Le Crédit Foncier accentue son mouvement de reprise à 1.420.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont été très-recherchés à 535. Cette valeur est la meilleure que les capitalistes puissent mettre en ce moment en portefeuille.

La Banque Centrale de Crédit est très-active. Les cours actuels sont favorables aux acheteurs, les actions de cette Société offrent des garanties précieuses pour les capitalistes.

Le Lyonnais est lourd à 641.25.

La Générale est moins suivie à 630.

Le Crédit Provincial se négocie entre 610 et 625. Le mouvement de hausse de cette valeur va prendre plus d'ampleur et il est permis de prévoir que, grâce à l'affluence des demandes, les cours actuels seront encore largement dépassés.

Bon courant de demandes sur le Suez, l'action est à 2,690 ; les Délégations reprennent à 1,380.

Le Panama cote 540.

Sur nos chemins, il y a quelques achats : Nord, 2,020 ; Midi, 1,235.

## Chronique militaire.

Par décisions ministérielles :

M. Le Guern, colonel du 12<sup>e</sup> hussards, a été mis en activité hors cadres pour être employé dans le service d'état-major.

M. Renault-Morlière, colonel du 6<sup>e</sup> chasseurs, a été désigné pour prendre le commandement du 12<sup>e</sup> hussards, en remplacement de M. Le Guern.

Nous avons déjà dit que M. de Sesmaisons, colonel de cavalerie hors cadres, 1<sup>er</sup> attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, remplaçait M. Renault-Morlière à la tête du 6<sup>e</sup> chasseurs.

M. de Courbival de Lassochette, lieutenant au 13<sup>e</sup> dragons, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Oudinot de Reggio, commandant la 2<sup>e</sup> brigade de cavalerie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LA LIBÉRATION DE LA CLASSE 1880.

Il avait d'abord été question de faire accomplir une année entière de présence sous les drapeaux aux hommes de la deuxième portion de la classe 1880. Dans ces conditions, leur renvoi était décidé pour le 16 novembre. Mais une nouvelle décision ministérielle, communiquée télégraphiquement aux chefs de corps modifie ces dispositions :

Les militaires de la deuxième portion du contingent de la classe 1880, qui sont actuellement sous les drapeaux, seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers le 15 octobre courant.

Cette mesure est également applicable aux hommes des classes antérieures appartenant à la deuxième portion du contingent qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats.

Les jeunes gens qui n'ont rejoint leur corps qu'après la date à laquelle devait commencer leur instruction, devront rester sous les drapeaux pendant un temps égal à celui qui aura été accompli par les militaires du même corps renvoyés en vertu de la nouvelle circulaire.

LIBÉRATION DES HOMMES DE LA CLASSE DE 1877 EN ALGÉRIE ET TUNISIE.

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de la classe 1877 et les autres militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin inclusivement, appartenant aux corps ou aux fractions de corps en Algérie ou en Tunisie, seront envoyés en congé dans leurs foyers le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Le service d'hiver, sur le réseau des chemins de fer de l'Etat, commencera à partir du lundi 16 octobre courant.

L'ÉTÉ DE 1882.

La revue *Ciel et Terre* nous apporte le bilan de la température et de la pluie pendant les mois de juin, juillet et d'août de l'année présente. C'est du joli !

Juin a eu une température moyenne de 15° ; il n'y a, depuis 1833, que juin 1869 qui ait eu une température inférieure, 14°2, et juin 1844 qui en ait eu une aussi basse.

La température moyenne de juillet a été

de 17°2 ; six fois seulement depuis 1833, juillet avait été plus froid. Enfin août s'en est tenu à 16°4. Cinq fois seulement, pendant les cinquante dernières années, il était resté au-dessous.

Pour la pluie, il en est tombé en juin et en juillet à peu près deux fois plus que la mesure normale. En août, il n'en est pas tombé de trop. Cependant l'été nous en a donné 320 millimètres — 64 jours de pluie ! — ce qui n'avait été dépassé, depuis un demi-siècle, qu'en 1866.

On lit dans le *Patriote* :

« Nos lecteurs se souviennent de la brutale agression dont fut victime un de nos vélocipédistes, M. Nadal, de Pellouailles.

« L'ouvrier terrassier qui l'avait fait tomber passait mardi pour ce fait en police correctionnelle à Baugé.

« Le tribunal a condamné cette brute à treize mois de prison, aux frais et aux dépens. »

L'AFFAIRE DE L'HOSPICE DE TOURS.

On lit dans l'*Union libérale* :

« Cette importante affaire, que nos lecteurs connaissent déjà, s'est compliquée dimanche d'un incident inattendu, l'arrestation du directeur de l'hospice et de deux employés comptables. Voici dans quelles circonstances la justice a été amenée à prendre cette grave détermination :

« Immédiatement après l'arrestation du sommelier Laniboire, tous les livres de dépense de l'hospice avaient été saisis, pour être soumis à l'examen d'un expert.

« Cette vérification amena la découverte de plusieurs irrégularités. Ainsi on ne trouvait trace nulle part de 35 hectolitres de vin provenant de la dernière récolte de la propriété de Beaumont.

« Ce nouveau manquant éveilla l'attention du magistrat inspecteur qui résolut d'agir vigoureusement contre la direction dont la responsabilité se trouvait, cette fois, directement engagée. Une descente de justice fut décidée pour dimanche.

« Dès 7 heures du matin, les magistrats se transportèrent à l'hospice, accompagnés d'une forte escouade d'agents de police.

« Sur l'ordre de M. le juge d'instruction, tous les bureaux furent occupés par la force publique et les employés eurent tous l'ordre de se tenir à la disposition de la justice. De plus, on défendit au personnel de quitter l'hospice.

« On procéda immédiatement à une minutieuse perquisition et les scellés furent apposés sur les papiers de l'administration et les archives.

« M. le directeur subissait, pendant ce temps, un premier interrogatoire. Ses réponses parurent si peu satisfaisantes que son arrestation fut aussitôt décidée.

« A onze heures, le directeur prenait place dans une voiture découverte, et accompagné de gendarmes, était dirigé vers la maison d'arrêt.

« On comprend l'émotion produite, dans tout le quartier, par cette arrestation. Des groupes se formèrent devant l'hospice, commentant cet incident.

« Cependant, les investigations continuaient ; vers cinq heures de l'après-midi, on crut devoir prendre à l'égard des deux employés comptables la même mesure que pour le directeur. Ces messieurs furent également conduits au Pénitencier.

« Les arrestations opérées, pour l'affaire de l'hospice, s'élevaient donc aujourd'hui au chiffre de quatre. Sommes-nous au bout ?

« Nous ne voulons pas nous faire l'écho des bruits, plus ou moins fondés, qui ont pris naissance à la suite des mesures rigoureuses prises par la justice ; nous préférons attendre le résultat de l'enquête qui se poursuit, on le voit, avec une louable activité.

« Donnons seulement quelques détails sur l'attitude des trois nouveaux prévenus.

« Les deux employés comptables paraissent parfaitement tranquilles sur l'issue de la poursuite à leur égard ; le directeur, au contraire, est très-affecté et ne semble nullement rassuré. »

ASSASSINAT D'UN COMMISSAIRE DE POLICE.

Une dépêche de Nîmes annonce qu'un crime horrible vient d'être commis dans les environs de Campagnac. Un jeune berger, qui se rendait dans une propriété voisine de ce village pour y ramasser des noix, aperçut,

au fond d'un précipice bordant le chemin vicinal qui conduit de Saint-Laurent à Séverac-le-Château, une forme humaine qu'il ne put reconnaître. Il s'empressa de prévenir la gendarmerie, qui se transporta immédiatement sur les lieux.

On trouva, à l'endroit indiqué, le cadavre du nommé Jourde, commissaire de police spécial, en résidence à Campagnac, qui avait été assassiné à 500 mètres environ de ce village. Le corps portait de nombreuses blessures, que cet infortuné avait probablement reçues en se défendant contre ses meurtriers. Tout semble indiquer que cette lutte désespérée a dû être très-vive de part et d'autre.

Les assassins ont ensuite précipité le corps de Jourde du haut d'un rocher d'environ dix mètres, appelé la *Roche-d'Ancise*, et c'est là qu'il a été retrouvé le lendemain. Le vol ne paraît pas être le mobile du crime, puisque l'on a trouvé, non loin du cadavre, deux pièces d'or de 20 fr. et de la menuë monnaie. Tout fait supposer que cet assassinat est une vengeance personnelle que l'on a voulu exercer contre ce fonctionnaire.

Le parquet de Millau, mandé par dépêche, s'est transporté à Campagnac, accompagné du docteur Lubac et du capitaine de gendarmerie. Malgré les recherches les plus actives, on n'a encore trouvé aucun indice qui puisse permettre de découvrir les meurtriers.

Par ordre du juge de paix de ce canton, M. Jourde s'était rendu dans l'après-midi de samedi au village de Saint-Laurent d'Olt. Le chemin qui conduit de cette localité à Campagnac passe au-dessous du rocher de l'Ancise, point très-élevé qui domine toute la vallée. C'est là que les assassins ont guetté le retour de la victime.

Le guet-apens a dû être calculé et fort bien organisé, puisque M. Jourde, attaqué à l'improviste, n'a pu faire usage de son revolver, qu'on a retrouvé tout chargé dans sa poche. Il a dû néanmoins lutter assez longtemps avec ses meurtriers, car ses bras, au moyen desquels il abritait sa tête, étaient couverts de nombreux coups. Du reste, les assassins ont fait preuve d'un acharnement incroyable, puisqu'on a constaté sur le corps de la victime plus de cinquante blessures, dont plusieurs étaient mortelles.

M. Jourde était un ancien sous-officier de cavalerie, sorti premier de l'Ecole de Saumur ; il avait fait plusieurs campagnes en Algérie et avait été blessé devant l'ennemi.

Les auteurs de ce crime sont activement recherchés.

## THÉÂTRES.

Direction de MM. G. PELLIN et P. SERIN.

Hier soir, on a donné, au Grand-Théâtre d'Angers, une première représentation de la *Fille du Tambour-Major*.

Il y a eu *Valse* au 2<sup>e</sup> acte, et au dernier tableau *grand Défilé* avec la musique militaire.

Cette reprise de l'immense succès de l'avant-dernière saison ne peut qu'être favorablement accueillie, surtout avec les excellents artistes que nous possédons.

*Réception du baryton.* — Nous annonçons avec plaisir que M. Gehleys, baryton, déjà applaudi à Saumur dans *Si j'étais Roi* et dans le *Maître de chapelle*, a fait avant-hier soir son troisième début dans le rôle de Figaro du *Barbier*, et qu'il a été reçu par 53 voix sur 56 votants.

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2<sup>e</sup> année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la *Gazette d'Anjou* publiera les photographies des principaux artistes de la troupe.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**LE PAYS DES MARONITES.**

Sous ce titre : *Au pays des Maronites*, Madame la vicomtesse de Piolat vient de publier chez l'éditeur Oudin (1) un très-intéressant ouvrage que nous recommandons vivement à nos lecteurs, et qui contient le récit d'un voyage au Liban fait par l'auteur au printemps dernier.

Une excursion chez les Maronites n'est pas chose facile, car, depuis les massacres de 1860, la plupart ont abandonné la plaine et sont retournés dans leurs anciennes retraites, sur le versant occidental du Liban.

Leurs monastères et leurs villages sont séparés les uns des autres par de profondes vallées. Ensevelis l'hiver sous les neiges, lorsqu'arrive le printemps, les chemins sont tellement traversés par une foule de torrents s'échappant en cascades des cimes de la montagne, qu'il serait téméraire de s'y hasarder sans guides.

Ces difficultés n'ont pas arrêté le vicomte et la vicomtesse de Piolat. Malgré les froids rigoureux et les pluies torrentielles qui sévissent encore dans la montagne à la fin d'avril, ils purent s'avancer jusqu'aux cédres. Aucune Française n'avait encore visité l'antique monastère de saint Maron, et les deux voyageurs y furent salués du cri de : « Vive la France ! » par les cinquante élèves du collège du Patriarcat maronite.

(1) A Paris, 51, rue Bonaparte, et à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Outre l'attrait que donnent à cet ouvrage la pureté et l'élégance du style et la nette exposition des idées, il arrive dans un moment très-opportun, car l'intégrité de l'empire ottoman devenant de jour en jour plus problématique, alors que les puissances ont garanti l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro, de la Bulgarie, il est de l'intérêt de la France de réclamer celle de la principauté beaucoup plus ancienne du Liban, qui a toujours été notre alliée, et qui est, en face des Saints-Lieux, une vaillante avant-garde dont la fidélité au Saint-Siège ne s'est jamais démentie.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer, avec le plus grand soin, l'*HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE* de MM. Henri Bordier et Edouard Charton. — 2 volumes in-8 de 600 pages chacun.

Cet ouvrage si estimé enseigne l'histoire depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque.

Prix de chaque volume pour Paris . . . . . 7 fr. 50  
— pour les départements, franco . . . . . 9 fr. »

Prix de l'ouvrage complet pour Paris . . . . . 15 fr. »  
— pour les départements, franco . . . . . 17 fr. »

Le volume cartonné, 1 fr. 50 en sus.

**BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT**  
60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

**Appel aux Poètes.**

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGEY. Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR   |  | ARRIVÉES A POITIERS  |  | ARRIVÉES A ANGERS |  |
|---------------------|--|----------------------|--|-------------------|--|
| 6 h. — matin.       |  | 10 h. 31 matin.      |  | 8 h. 43 matin.    |  |
| 8 35 —              |  |                      |  | 11 h. 14 matin.   |  |
| 10 15 —             |  |                      |  |                   |  |
| 1 02 soir.          |  | 4 55 soir.           |  | 6 03 soir.        |  |
| 5 35 —              |  |                      |  | 8 33 —            |  |
| 7 50 —              |  | 11 47 —              |  |                   |  |
| DÉPARTS DE POITIERS |  | ARRIVÉES A MONTREUIL |  | ARRIVÉES A SAUMUR |  |
| 5 h. 50 matin.      |  | 9 h. — matin.        |  | 9 h. 53 matin.    |  |
|                     |  |                      |  |                   |  |
| 6 15 soir.          |  | 3 50 soir.           |  | 4 28 soir.        |  |
| 12 45 —             |  | 10 47 —              |  | 11 20 —           |  |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE 1882.**

| Valeurs au comptant.            | Dernier cours. | Clôture préc. | Valeurs au comptant.        | Dernier cours. | Clôture préc. | Valeurs au comptant.           | Dernier cours. | Clôture préc. |
|---------------------------------|----------------|---------------|-----------------------------|----------------|---------------|--------------------------------|----------------|---------------|
| 3 %                             | 81 50          | 81 70         | Nord                        | 2010           | 2015          | Obligations                    |                |               |
| 4 % amortissable                | 82 05          | 82            | Orléans                     | 1285           | 1285          | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 233            | 232           |
| 4 1/2 %                         | 110 50         | 109 75        | Ouest                       | 795            | 800           | Bons de liquid. Ville de Paris | 530            | 530           |
| 5 %                             | 116 50         | 116 45        | Compagnie parisienne du Gaz | 1600           | 1595          | Obligations communales 1879    | 438            | 437           |
| Obligations du Trésor           | 504            | 505           | Canal de Suez               | 2720           | 2670          | Obligat. foncières 1879 3 %    | 441            | 440           |
| Obligations du Trésor nouvelles | 507            | 505           | C. gén. Transatlantique     | 475            | 460           | Est                            | 370            | 372           |
| Bons de liq. départementaux     | 522 50         | 522           |                             |                |               | Midi                           | 50 370         | 50 370        |
| Banque de France                | 5475           | 5452 50       |                             |                |               | Nord                           | 371            | 372           |
| Comptoir d'escompte             | 1017 50        | 1010          |                             |                |               | Orléans                        | 371            | 373           |
| Crédit Foncier, act. 500 fr.    | 1430           | 1415          |                             |                |               | Ouest                          | 389            | 370           |
| Crédit de France                | 165            | 180           |                             |                |               | Paris-Lyon-Méditerranée        | 372            | 370           |
| Crédit mobilier                 | 517 50         | 515           |                             |                |               | Paris-Bourbonnais              | 370            | 375           |
| Est                             | 762 50         | 765           |                             |                |               | Canal de Suez                  | 560            | 555           |
| Paris-Lyon-Méditerranée         | 1650           | 1650          |                             |                |               |                                |                |               |
| Midi                            | 1230           | 1227 50       |                             |                |               |                                |                |               |

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Poussonnière).  
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir.  
3 — 32 — — — express.  
7 — 15 — — — omnibus.  
10 — 36 — — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — — omnibus.  
9 — 37 — — — express.  
12 — 48 — — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — — — —  
10 — 24 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15,

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

**BELLE TERRE EN ANJOU**

NOMMÉE LA

**TERRE DE PRINCÉ**

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Belle chasse. Revenu : 42,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PLAÇAIS. (566)

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA PROPRIÉTÉ D'ALBOUF**

Située commune de Forges, et par extension en celle de Denezé,

Comprenant :

Maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour les fermiers, cours, jardins, verger, douve, terres labourables, vignes, prés et bois taillis.

Le tout en un seul tenant, d'une contenance de 46 hectares 80 ares 75 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DOUSSAIN, et pour traiter, à M. CALLARD, expert à Montreuil-Bellay. (553)

**A LOUER**

**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Le **Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets de Pêcheurs** en tous genres

**E. LARDÉ**

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 1, est maintenant transféré Grand'Rue, n° 1 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment le plus complet que l'on puisse désirer.

**FEUX D'ARTIFICE**

Pour fêtes publiques et particulières.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Dans de bonnes conditions

En totalité ou en partie

**UNE JOLIE MAISON**

Avec JARDIN

Située quai de Limoges, n° 11.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, rue Beaurepaire. (549)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE MAISON**

Avec grand jardin fruitier et servitudes,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRIEN, qui l'habite. (534)

**A CÉDER**

Pour cause de cessation d'affaires,

**ATELIER et MATÉRIEL**

De Plombier, Pomplier et Chaudronnier.

Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLÉUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

**AVIS**

MM. les Propriétaires de Saint-Florent qui désirent exploiter les grès qui se trouvent dans leurs champs, sont informés que les Entrepreneurs du Pont sur la Loire leur achèteraient des matériaux propres à l'exécution de la maçonnerie de blocage.

S'adresser 25, rue Beaurepaire. (567)

80,000 fr. à placer sur bonnes signatures de commerçants et propriétaires. Ecrire franco à M. Guillaume, 5, rue Mazarine, Paris.

M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

**M. SARGET-GIRAULT**

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**

Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

**ARMES DE CHASSE**

Nouveau perfectionnement du « cheke-bore ». Portée extraordinaire.



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique. — duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

**LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES**

Sont complètement guéris par la

**Ouate anti-rhumatismale du D<sup>r</sup> Pattison**

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez M. A. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, 11 et 13, rue Saint-Jean, et dans toutes autres pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.